

## Les frais du contrat d'assurance vie Séquoia \*

Mise à jour le 01/04/2023

Montant minimal de versement initial :

7 600 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

NA

### FRAIS ANNUELS

#### A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
  - **0,96 % maximum**, jusqu'à 76 199 €,
  - **0,72% maximum**, de 76 200 € à 152 400 €,
  - **0,48% maximum**, à partir de 152 401 €,

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

- Supports en unités de compte
  - **0,96 % maximum**, jusqu'à 76 199 €,
  - **0,72% maximum**, de 76 200 € à 152 400 €,
  - **0,48% maximum**, à partir de 152 401 €,

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestion Sérénité :

- **0,96 % maximum** pour le fonds en euros et les unités de compte.

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion : honoraires prélevés par la banque
  - **60 € TTC supplémentaires** pour un capital constitué de 7 500 € à 14 999 €,
  - **174 € TTC supplémentaires** pour un capital constitué de 15 000 € à 100 000 €,
  - **522 € TTC supplémentaires** au-delà de 100 000 €.
- Gestion sous Mandat Plurielle : commissions prélevées par la banque
  - **0,80% TTC supplémentaires** pour un capital constitué jusqu'à 150 000 €,
  - **0,56% TTC supplémentaires** pour un capital de 150 001 € à 500 000 €
  - **0,35% TTC supplémentaires** pour un capital constitué supérieur à 500 000€,  
Minimum de perception : 500€ TTC supplémentaires par an

Gestion conseillée Synoé : commissions prélevées par la banque

- **0,50 % supplémentaires** jusqu'à 999 999 €
- **0,40 % supplémentaires** à partir de 1 000 000 €

#### B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

##### 1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,07 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,20 %
Fonds obligations (moyenne)	1,29 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,69 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,50 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,49 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,27 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,52 %

## 2/ Gestion libre Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,07 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,09 %
Fonds obligations (moyenne)	1,30 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,61 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,50 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,55 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,33 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,54 %

## 3/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion	1,67 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,92 %
- Gestion sous Mandat Plurielle	1,63 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,85 %
- Gestion conseillée Synoé	1,79 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,65 %
- Gestion Sérénité 20 %	0,39 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,27 %
- Gestion Sérénité 30 %	0,54 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,40 %

### C) Autres frais annuels

*frais forfaitaires*

NA

*frais proportionnels*

NA

### FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- 3% maximum de 50 € à 15 239 €,
- 2,50% maximum à partir de 15 240 €

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

Gestion Libre :

- Proportionnels ou forfaitaires
  - 0,25% dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou en unité de compte et du support Sécurité en Euros,
  - 0,75% s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'unités de compte et du support Sécurité en Euros,
  - 0,5% dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte
  - 0,5% supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages
  - 0,5 % des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains
  - **Gratuit** pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif
- Nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Arbitrages dans le cadre d'Alliage Gestion

Gratuit

Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle :

- **Gratuits** pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat
- 0,5% dans la limite de 75€ pour les autres arbitrages

Arbitrages dans le cadre de Synoé

**Gratuit** pour les arbitrages issus de la proposition de SG Private Banking

Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente****	1,50 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % s'applique en cas de liquidation en rente